

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

O O O O O O

**OBJET : N° 11****Indemnité forfaitaire  
pour les fonctions  
itinérantes : ajout de  
fonctions ouvrant droit  
à l'indemnité****date de convocation :**  
23 juin 2023**date d'affichage :**  
23 juin 2023Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

**ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Aude FROMENT, Mme Djamila ZERROUKI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE (arrivée point n°2), **Conseillers municipaux.**

**ONT DONNE PROCURATION :**

Mme Danielle COUVREUX	à	M. Cyril PICARD
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Sylvana BONAMICO	à	Mme Stéphanie NUNES
M. Pierre-Michel FELICIAGGI	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Carine FROGER	à	M. John ROSE
M. Frédéric FOVET	à	Mme Christine GARNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE (point n°1)

**ABSENTS EXCUSES : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT****SECRETAIRE DE SEANCE : M. Cyril PICARD**

**Objet n°11 : Indemnité forfaitaire pour les fonctions itinérantes ouvrant droit à l'indemnité**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 juin 2023,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Finances, ressources humaines et marchés publics » du 16 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal ODOT, 1er adjoint au maire chargé des finances, ressources humaines et marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'ajouter les fonctions justifiant l'octroi de l'indemnité forfaitaire pour les fonctions itinérantes, instaurée par la délibération en date du 14 avril 2022 au :

- Responsable du Multi-accueil
- Responsable du relais Petite Enfance
- Responsable du Centre social
- Educateurs sportifs

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Cyril PICARD